

Cote du document: EB 2020/130/R.15/Rev.1/Add.1
Point de l'ordre du jour: 8 d)
Date: 1^{er} septembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Collecte de données désagrégées sur les personnes handicapées dans les projets du FIDA

Additif

Réponses de la direction aux observations formulées par les États membres

Conseil d'administration — Cent trentième session
Rome, 8-11 septembre 2020

Pour: **Information**

Observations de la Finlande	Réponse de la direction
<p>La Finlande accueille avec satisfaction le document et remercie le FIDA pour son engagement en faveur de l'inclusion du handicap. Cette phase pilote constitue une étape cruciale vers l'intégration de données ventilées sur les personnes handicapées dans le dispositif global de suivi-évaluation et les cadres d'évaluation de l'impact.</p> <p>Nous nous félicitons vivement de l'engagement pris par le FIDA d'intégrer la méthode du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap – le bref questionnaire sur le handicap – dans son cycle de projet et d'inclure les personnes handicapées parmi ses groupes cibles particuliers.</p> <p>Alors que le FIDA affine sa démarche et ses cadres méthodologiques pour l'intégration de données ventilées sur le handicap ainsi que ses nouvelles politiques de ciblage, nous aimerions formuler quelques observations et recommandations pour l'avenir.</p>	
<p>Les conclusions de la phase pilote mettent l'accent sur les différentes formes de handicap, indiquant que les handicaps physiques sont plus nombreux que les handicaps cognitifs. Il convient de préciser que les handicaps cognitifs, notamment les handicaps intellectuels, sont davantage stigmatisés, ce qui peut expliquer en partie le nombre inférieur de cas déclarés. Par exemple, au sein des familles, les personnes présentant un handicap intellectuel sont très souvent placées dans des foyers ou des établissements à l'abri des regards. C'est donc généralement une forme de handicap moins apparente.</p>	<p>Il s'agit là d'un point important et nous en prenons bonne note. Le rapport présenté au Conseil d'administration résume les résultats d'un essai pilote visant la collecte de données sur les personnes handicapées au moyen du bref questionnaire sur le handicap du Groupe de Washington. Dans la mesure où le FIDA appliquera cette méthode à un échantillon plus vaste de projets à compter de la Douzième reconstitution des ressources (FIDA12), il pourra réfléchir à des approches qui permettraient d'affiner les méthodes de collecte de données pour en réduire les biais potentiels.</p>
<p>Il est important de recenser les différents types de handicap et de prendre les mesures nécessaires pour ajuster les interventions en conséquence et améliorer le ciblage, mais nous tenons à souligner qu'il importe par ailleurs de garantir l'accessibilité globale des projets et programmes traditionnels du FIDA, et l'inclusion de la question du handicap, ainsi que de créer un indicateur pour suivre les mesures prises.</p>	<p>Les programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) élaborés durant FIDA12 établiront le cadre nécessaire pour intégrer les personnes handicapées dans les projets financés par le Fonds dans un pays donné, et les définiront comme un groupe cible particulier, en coordination avec les contreparties gouvernementales. Les COSOP constitueront donc le point d'ancrage du travail mené par le FIDA auprès des personnes handicapées.</p> <p>Les projets qui seront approuvés durant FIDA12 devront assurer, s'il y a lieu, le suivi et la communication des données relatives aux personnes handicapées. À cette fin, le bref questionnaire sur le handicap sera intégré dans les enquêtes de référence réalisées aux fins d'identification des groupes cibles du Fonds. Pendant l'exécution des projets, des données ventilées sur les personnes handicapées seront recueillies au moyen du système de suivi-évaluation propre à chaque projet. La collecte de données sera notamment effectuée au niveau des produits et des effets directs. Pour collecter des données d'effet, le FIDA intégrera le questionnaire sur le handicap dans ses directives d'enquête sur les indicateurs de base relatifs aux effets directs (IBRE) avant le démarrage de FIDA12.</p>

Observations de la Finlande	Réponse de la direction
	En outre, pour garantir l'accessibilité et l'inclusion du handicap dans les projets considérés, le FIDA apportera, avant FIDA12, les modifications nécessaires aux politiques et directives existantes afin que les personnes handicapées soient explicitement prises en compte comme un groupe cible du FIDA. Une nouvelle politique de ciblage sera élaborée en prévision de FIDA12 afin de préciser l'analyse requise au stade de la conception des COSOP et des projets pour obtenir un ciblage adéquat (les directives opérationnelles relatives au ciblage ont déjà été révisées). Toujours avant FIDA12, le Fonds actualisera au besoin les directives existantes relatives à la conception, à l'exécution et à l'achèvement des projets, et modifiera le Système de gestion des résultats opérationnels pour permettre le stockage de données ventilées sur les personnes handicapées. Pour terminer, une stratégie relative aux personnes handicapées sera élaborée durant FIDA12 et servira de cadre pour intégrer ces personnes dans les opérations du FIDA.
Il serait donc intéressant d'élargir l'analyse afin d'étudier comment ces données pourraient appuyer les initiatives entreprises pour renforcer l'accessibilité globale et l'inclusion, ainsi que les aménagements raisonnables qui pourraient se révéler nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux projets du FIDA.	Étant donné que le FIDA s'apprête à travailler plus systématiquement auprès des personnes handicapées et qu'il commencera à rassembler des données à cet égard à compter de FIDA12, on disposera dès FIDA14 d'un important volume de données émanant des projets du Fonds. Les données d'expérience et les leçons connexes pourront donc être consignées, notamment sur l'accessibilité et les mesures d'inclusion.
Il est important que l'analyse ne soit pas cantonnée aux caractéristiques propres aux personnes handicapées et qu'elle examine les grands obstacles externes (obstacles physiques, attitudes, communication/partage d'informations) que les personnes ayant différents types de handicap sont susceptibles de rencontrer dans les programmes traditionnels.	Comme indiqué ci-dessus, le FIDA pourra procéder à des analyses et rassembler les enseignements tirés à mesure que son expérience du ciblage spécifique des personnes handicapées s'enrichira.
Outre l'intégration de données ventilées sur les personnes handicapées, il pourrait être nécessaire d'ajouter des indicateurs d'inclusion distincts (au niveau des effets directs et/ou des processus) dans les programmes pour mieux mesurer le handicap et la non-discrimination dans l'ensemble des programmes.	Le bref questionnaire sur le handicap sera intégré dans les enquêtes de référence réalisées aux fins d'identification des groupes cibles du Fonds. Pendant l'exécution des projets, des données ventilées sur les personnes handicapées seront recueillies au moyen du système de suivi-évaluation propre à chaque projet. La collecte de données sera notamment effectuée au niveau des produits et des effets directs. Pour collecter des données d'effet, le FIDA intégrera le questionnaire sur le handicap dans ses directives d'enquête IBRE avant le démarrage de FIDA12.
Il est conseillé d'appliquer le questionnaire du Groupe de Washington à des effectifs entiers, sans présélection de l'échantillon. Le sondage (en annexe) utilisé pendant la phase pilote pour recueillir des données sur le handicap dans les ménages comprend une question visant à déterminer si des membres du ménage présentent un type quelconque de handicap. Si cette question est utilisée pour filtrer les répondants, elle est susceptible de biaiser les résultats. Nous recommandons par conséquent d'utiliser la méthode fondée sur le questionnaire du Groupe de Washington, qui exclut délibérément toute référence directe au handicap et se concentre sur les capacités fonctionnelles.	Il s'agit là d'un point important et nous en prenons bonne note. La question filtre figurant dans la version du sondage reproduite dans le rapport a été insérée par erreur au moment de la rédaction du modèle de sondage. Cette question n'a pas été utilisée lors de l'administration du questionnaire sur le handicap du Groupe de Washington pendant la phase pilote.

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p>Le Royaume-Uni remercie le FIDA pour son engagement en faveur de l'inclusion de la question du handicap et pour son important rôle de chef de file dans ce domaine.</p> <p>Nous nous félicitons de l'engagement pris par le FIDA d'inclure les personnes handicapées parmi les groupes cibles vulnérables dans le cadre de ses directives opérationnelles (page 1).</p> <p>Nous soutenons vivement le FIDA dans sa volonté de recueillir systématiquement des données sur les personnes handicapées pour les projets approuvés dans le cadre de FIDA12, à l'aide du bref questionnaire sur le handicap du Groupe de Washington (page 16) – c'est un immense pas en avant.</p>	
<p>Nous nous réjouissons qu'il soit reconnu comme nécessaire de recueillir des données sur les personnes handicapées à toutes les étapes du cycle des programmes pour procéder au besoin à des mesures correctives à mi-parcours (page 17), et aimerions savoir quelles sont les modalités de financement prévues pour cette activité, qui requiert des fonds et des capacités supplémentaires.</p>	<p>Les COSOP élaborés durant FIDA12 établiront le cadre nécessaire pour intégrer les personnes handicapées dans les projets financés par le Fonds dans un pays donné, et les définiront comme un groupe cible particulier, en coordination avec les contreparties gouvernementales. Les COSOP constitueront donc le point d'ancrage du travail mené par le FIDA en collaboration avec les personnes handicapées.</p> <p>Les projets qui seront approuvés durant FIDA12 devront assurer, s'il y a lieu, le suivi et la communication des données relatives aux personnes handicapées. À cette fin, le bref questionnaire sur le handicap sera intégré dans les enquêtes de référence réalisées aux fins d'identification des groupes cibles du Fonds. Pendant l'exécution des projets, des données ventilées sur les personnes handicapées seront recueillies au moyen du système de suivi-évaluation propre à chaque projet. La collecte de données sera notamment effectuée au niveau des produits et des effets directs. Pour collecter des données d'effet, le FIDA intégrera le bref questionnaire sur le handicap dans les directives d'enquête IBRE avant le démarrage de FIDA12.</p> <p>Les financements destinés à la réalisation de l'enquête de référence et à l'administration du questionnaire IBRE sont prévus dans la ligne des coûts de suivi-évaluation des projets et seront donc imputés au budget des projets. Les unités de gestion des projets confient généralement ces enquêtes à des entreprises spécialisées pour remédier aux problèmes de capacités.</p>
<p>Il serait utile d'en savoir davantage sur les interventions des projets, compte tenu de la prévalence élevée du handicap, en particulier physique, parmi les bénéficiaires, surtout parmi les plus âgés.</p>	<p>On trouve des exemples utiles dans les projets du FIDA qui associent les personnes handicapées au Sénégal¹ et en Sierra Leone². Étant donné que le FIDA s'apprête à travailler plus systématiquement auprès des personnes handicapées et qu'il commencera à rassembler des données à cet égard à compter de FIDA12, on disposera dès FIDA14 d'un important volume de données émanant des projets du Fonds. Les données d'expérience et les leçons connexes pourront donc être consignées.</p>
<p>Dans le contexte de la COVID-19, il aurait également été utile de préciser par quels moyens ces données peuvent être recueillies à l'aide de méthodes de collecte à distance.</p>	<p>La COVID-19 complique le rassemblement des données dans tous les domaines. Des méthodes alternatives de collecte de données sont actuellement à l'étude. Dans le contexte de la COVID-19, les meilleures solutions de rechange aux entretiens en face à face sont les méthodes de collecte à distance (par téléphone ou en ligne). Le Groupe de Washington a publié des directives concernant l'application de ses outils de collecte de données dans le contexte de la COVID-19³. On peut lire en</p>

¹ <https://www.ifad.org/fr/web/latest/news-detail/asset/41317965>.

² <https://www.ifad.org/documents/38714170/39150184/Investing+in+rural+people+in+Sierra+Leone.pdf/5d7b8dbd-935f-492c-8c2c-7e54d4c2e97c>.

³ <https://www.washingtongroup-disability.com/fileadmin/uploads/wg/Documents/Using-the-Washington-Group-Tools-to-Assess-the-Impact-of-COVID-19-on-Persons-with-Disability.pdf>.

Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
	conclusion des directives que, bien que l'on dispose de peu d'expérience et de données factuelles directes sur les résultats obtenus lorsque les questions sont posées selon ces modalités, la part généralisable de l'expérience acquise dans le cadre des enquêtes par téléphone et en ligne et les rapports reçus des organisations qui se sont fondées sur le bref questionnaire du Groupe de Washington dans leurs enquêtes par téléphone ou en ligne indiquent que ce questionnaire peut être administré selon ces modalités. Les directives exposent plusieurs éléments à prendre en compte (dont beaucoup ne s'appliquent pas exclusivement aux questions sur le handicap) lors de la collecte de données à distance. Le FIDA tiendra compte de ces considérations au moment d'adapter le mode d'application du questionnaire dans les directives d'enquête IBRE.
Est-il possible pour le FIDA de partager son expérience avec d'autres organismes? Nous encourageons le FIDA à jouer un rôle de chef de file à cet égard et à veiller au bon échange des enseignements tirés.	Il s'agit là d'un point très important que nous accueillons avec grand intérêt. À mesure que le travail du FIDA auprès des personnes handicapées s'enrichira et que les enseignements qui s'imposent seront tirés, le FIDA veillera à systématiser ses données d'expérience et à les transmettre à ses partenaires.

Observations de la Suisse	Réponse de la direction
Nous nous félicitons du document et de son contenu. Le document contribue aux efforts faits par le FIDA pour s'aligner sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, en ce qu'il souligne et mesure leur participation sociale et leur prise en compte dans les examens des projets.	
L'évaluation permet d'enrichir le corpus de savoirs sur les bénéficiaires handicapés et offre une occasion importante de mener des actions de sensibilisation. Certaines données démographiques, telles que la répartition par âge du handicap, devraient, si possible, être prises en compte non pas a posteriori, mais dès le lancement des programmes.	Cette observation est très importante et sera prise en compte à l'avenir.
Cela va dans le sens d'autres mesures actuellement mises en place pour ventiler les données non seulement par sexe, mais aussi par classe d'âge. Permettez-nous d'encourager le FIDA à persévérer avec vigueur dans cette voie (comme indiqué au paragraphe 36 f)).	Nous prenons bonne note de ce point. Le FIDA poursuivra ses efforts de collaboration avec les unités de gestion des projets partenaires afin de pousser davantage la ventilation des données au moment de la collecte et de la présentation des données.
Une question: à l'alinéa iii) du paragraphe 24, vous indiquez sans autre forme d'explication: "Dans les ménages bénéficiaires, les personnes sont souvent légèrement handicapées, mais peuvent présenter plusieurs déficiences. Les types de déficiences et leur hiérarchisation relative varient selon les projets." Serait-il possible d'apporter des éclaircissements sur cette constatation?	De multiples explications pourraient motiver cette constatation, notamment le contexte propre au pays, la composition démographique de l'échantillon, etc. La stratégie d'échantillonnage des projets examinés dans l'évaluation de l'impact du FIDA n'a pas été conçue pour prendre directement en compte les personnes handicapées. Ainsi, il serait difficile d'expliquer en termes absolus le facteur qui sous-tend cette constatation.

Observations de la Suisse	Réponse de la direction
Observations de l'Allemagne	Réponse de la direction
<p>L'Allemagne remercie le FIDA d'avoir présenté la version la plus récente de sa Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration consacrée à l'approche méthodologique suivie par le FIDA pour élaborer la proposition relative à la collecte de données désagrégées (Collecte de données désagrégées sur les personnes handicapées dans les projets du FIDA).</p>	
<p>L'Allemagne tient à souligner qu'il est nécessaire d'obtenir des données ventilées pour contrôler l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.</p> <p>L'inclusion est le principe directeur de la Convention et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour les indicateurs de développement, il faut recueillir régulièrement des données en fonction de la situation de handicap, afin que l'on puisse comparer les effets obtenus pour les personnes handicapées et celles ne présentant pas de handicap. L'ajout d'un questionnaire succinct sur le handicap aux instruments existants de collecte de données permet de ventiler les données par situation de handicap pour les indicateurs associés aux ODD, ainsi que pour les autres mesures de la participation dans tout le portefeuille du FIDA.</p> <p>Le bref questionnaire du Groupe de Washington est un questionnaire éprouvé et adapté en l'espèce. Ces outils de collecte de données sont le fruit de l'action menée partout dans le monde pour formuler et mettre à l'essai des questions comparables au niveau international permettant de recenser les personnes handicapées dans les recensements et les enquêtes.</p>	<p>Le FIDA a reconnu qu'il était important de recueillir des données de résultat sur les personnes handicapées, et il a renforcé son engagement en ce sens ces dernières années. Durant la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le Fonds a pris trois résolutions complémentaires s'agissant de son engagement aux côtés des personnes handicapées dans le cadre des projets qu'il finance. i) Le FIDA s'est engagé à revoir les directives opérationnelles relatives au ciblage et à déterminer les meilleurs moyens d'assurer l'inclusion des personnes handicapées et de répondre à leurs besoins, conformément à la promesse de "ne laisser personne pour compte", qui est au cœur du Programme 2030. Le FIDA a honoré cet engagement en 2019. Les directives établissent des systèmes de ciblage différenciés aux fins d'identification des personnes handicapées au niveau des COSOP et des projets. ii) Le FIDA s'est également engagé à établir un rapport analysant l'articulation entre les personnes handicapées et les interventions du FIDA. Cet engagement a lui aussi été mis en œuvre en 2019. iii) Enfin, le FIDA s'est engagé à élaborer une proposition de collecte de données ventilées sur les personnes handicapées dans les opérations qu'il finance et à expérimenter cette approche dans au moins cinq projets à l'aide des méthodes utilisées par le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap établi par l'Organisation des Nations Unies, notamment le bref questionnaire sur le handicap. Le rapport à l'examen concrétise cet engagement et définit la voie à suivre pour approfondir l'action du FIDA aux côtés des personnes handicapées, notamment l'utilisation du bref questionnaire du Groupe de Washington en vue de la collecte de données sur les personnes handicapées à compter des projets approuvés pour FIDA12.</p>
<p>Toutefois, l'Allemagne encourage le FIDA à réfléchir aux limites inhérentes à ce questionnaire, en particulier en ce qui concerne son utilisation comme outil de diagnostic ou de ciblage, telle qu'elle a été évaluée dans le rapport de Humanity and Inclusion et Leonard Cheshire (2018). L'Allemagne invite le FIDA à recourir à des questions supplémentaires/additionnelles pour mesurer l'inclusion (risques, barrières et facteurs favorables) si les données actuelles ne sont pas suffisantes pour étayer ses activités.</p>	<p>Merci beaucoup pour la référence à l'étude de Humanity and Inclusion et Leonard Cheshire (2018)⁴. Le rapport présenté pour examen au Conseil d'administration met l'accent sur le bref questionnaire du Groupe de Washington, car cet outil important était au cœur de l'engagement pris au titre de FIDA11. Comme tout document méthodologique, ce questionnaire est susceptible d'être périodiquement réexaminé et peut être complété par d'autres enquêtes et questionnaires. Au moment d'adapter le questionnaire pour l'inclure aux directives d'enquête IBRE, le FIDA tiendra compte des enseignements tirés de l'étude mentionnée.</p> <p>En ce qui concerne le questionnaire de l'UNICEF/du Groupe de Washington sur le fonctionnement de l'enfant, dans les projets financés par le FIDA, les enfants de ces classes d'âge sont ciblés de manière indirecte dans le cadre d'activités destinées au ménage, en particulier aux femmes.</p>

⁴ https://humanity-inclusion.org.uk/sn_uploads/document/2018-10-summary-review-wgq-development-humanitarian-actors.pdf.

Observations de la Suisse	Réponse de la direction
L'Allemagne encourage le FIDA à recourir au questionnaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)/du Groupe de Washington sur le fonctionnement de l'enfant pour cibler les enfants âgés de 2 à 4 ans et de 5 à 17 ans.	
Nous prions instamment le FIDA d'éviter les formules du type "souffrir d'un handicap" (qui figure, par exemple, à la page 11 du document en anglais), qui évoquent l'inconfort, des douleurs constantes et un sentiment de désespoir.	Nous prenons bonne note de ce point. Nous avons révisé le rapport en conséquence et tiendrons compte de ce point dans nos futurs documents.
L'Allemagne encourage le FIDA à renforcer les capacités des agents enquêteurs à l'aide des formations et autres ressources proposées par le Groupe de Washington et à suivre le conseil formulé par la Banque mondiale: "Une attention particulière doit être portée pendant les séances de formation, où il convient d'encourager les enquêteurs à faire preuve d'empathie dans leurs interactions avec les répondants présentant un handicap. Cela signifie également qu'il faut utiliser une terminologie appropriée et éviter des expressions telles que handicaps, incapacités et souffrir, qui ne sont pas mentionnées dans le bref questionnaire du Groupe de Washington et dont la connotation négative peut conduire à une sous-déclaration des affections. Il est également crucial de faire en sorte que les traductions officielles du questionnaire du Groupe de Washington préviennent un tel risque" (traduction).	L'enquête IBRE récemment mise au point – qui inclura une adaptation du bref questionnaire du Groupe de Washington pour la collecte de données sur les personnes handicapées – est administrée par les unités de gestion des projets, dans le cadre de leurs activités de suivi-évaluation. En principe, les unités de gestion des projets confient la réalisation de ces enquêtes à des entreprises spécialisées qui mettent à disposition les agents enquêteurs. Le FIDA forme actuellement le personnel à la méthode d'enquête IBRE.
Concernant le paragraphe 33, l'Allemagne encourage le FIDA à envisager le recours au module du Groupe de Washington et de l'Organisation internationale du Travail sur le handicap et l'emploi, qui est certes toujours à l'essai, mais qui pourrait aider le FIDA "dans la détermination des moyens de renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans les activités économiques appuyées par le FIDA". Les mesures ont été spécialement pensées pour être efficaces, bon marché et faciles à intégrer aux opérations régulières de collecte de données des systèmes statistiques nationaux; elles sont donc particulièrement durables et indiquées pour la ventilation des données sur les ODD par situation de handicap et pour le suivi régulier des progrès accomplis au regard des ODD.	Il s'agit d'un point important. Le FIDA suivra avec intérêt la mise à l'essai du module et prendra connaissance des conclusions qui en découlent.

5

Observations de la Suisse	Réponse de la direction
L'Allemagne appuie l'approche méthodologique avancée et souhaite plein succès au FIDA dans les efforts qu'il entreprendra pour mettre à jour comme il se doit les politiques et directives existantes, afin que les personnes handicapées soient explicitement considérées comme un groupe cible du FIDA.	Vos marques de soutien et d'encouragement sont grandement appréciées.